

Le 16 janvier 2024

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 16 janvier 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère

Monsieur Julien Leclerc, conseiller

Madame Cheryl Brazeau, conseillère

Monsieur Ian Gray, conseiller

**AUSSI PRÉSENTES**

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière

Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

**ABSENTES**

Madame Isabel Boulay, conseillère

Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

\*\*\*\*\*

**2024-01-001** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 16 janvier 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**MOT DU MAIRE**

**2024-01-002** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 16 janvier 2024 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

**2024-01-003** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 16 janvier 2024

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 sans modification.

ADOPTÉE

**2024-01-004**     **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du 19 décembre 2023 sans modification.

ADOPTÉE

**2024-01-005**     **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 sans modification.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

**2024-01-006**     **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 675 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 675 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2024 ».

ADOPTÉE

Le 16 janvier 2024

**2024-01-007**     **ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 676 / RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 676 intitulé :  
« Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités ».

ADOPTÉE

**2024-01-008**     **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quarante-neuf mille neuf cent soixante-seize dollars et six cents (249 976,06 \$).

ADOPTÉE

**2024-01-009**     **AUTORISATION DE PAIEMENT DE CERTAINES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES / 2024**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement suivant les limites budgétaires autorisées, soit par résolution, soit par règlement, soit par contrat en vigueur, des dépenses incompressibles suivantes :

- Salaires et allocations des élus et employés de la Municipalité;
- Contributions de l'employeur;
- Contrats approuvés par résolution du conseil municipal;
- Services de communication;
- Services d'électricité et de chauffage;
- Frais d'immatriculation des véhicules;
- Divers droits, cotisations, abonnements et licences;
- Assurances générales et collectives;
- Service de la dette (capital et intérêts);
- Frais de carburant et déplacements;
- Toute autre dépense pour laquelle la Municipalité encourrait des pénalités si elle n'était autrement payée dans les délais impartis entre le fournisseur et la Municipalité et dont la dépense est déjà autorisée par cette dernière le cas échéant.

ADOPTÉE

Le 16 janvier 2024

**2024-01-010**     **COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année 2024;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'exercice financier 2024;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2024 soit établie à trente-six mille cinq cent vingt-six dollars (36 526 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

**2024-01-011**     **MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2024;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges pour l'exercice financier 2024;

QUE la quote-part de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2024 soit établie à cent soixante-dix-huit mille six cent huit dollars (178 608 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

**2024-01-012**     **SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires des services policiers présentées par la Sûreté du Québec pour l'année 2024;

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Sûreté du Québec pour l'exercice financier 2024;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2024 soit établie à deux cent mille cent quatre-vingt-huit dollars (200 188 \$);

Le 16 janvier 2024

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

**2024-01-013** **AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'année 2024;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour l'exercice financier 2024;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2024 soit établie à quarante-sept mille cent soixante-huit dollars (47 168 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

**2024-01-014** **VILLE DE PINCOURT / PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 / SOMME PAYABLE**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires présentées par la Ville de Pincourt pour l'année 2024;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2024;

QUE la contribution financière de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil pour l'année 2024 pour l'assainissement des eaux usées soit établie à trois cent quatre-vingt mille trois cent cinquante-trois dollars (380 353 \$);

QUE la trésorière soit, par les présentes, autorisée à effectuer lesdits paiements en temps opportun.

ADOPTÉE

**2024-01-015** **DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC) 2024 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir une aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EEC) 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Le 16 janvier 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet visé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada (EEC) 2024 du gouvernement du Canada;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉE

2024-01-016

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE  
SIGNATURE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des services de sécurité incendie de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I et de deux pompiers pour l'activité de formation autosauvetage (hors programme) au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Le 16 janvier 2024

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à présenter et signer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2024-01-017 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault  
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE LEVER la séance ordinaire du 16 janvier 2024 à 19 h 43.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière